

## **Profil des candidat·e·s au Comité central de Physioswiss**

13 septembre 2022

Dans la fiche de profil, une distinction est faite entre les exigences à l'égard du Collège, des différents membres et du/de la président·e.

### **1. Exigences à l'égard du Collège**

#### **1.1 Expériences et compétences requises**

Idéalement, en tant que collectif, le Comité central dispose des expériences et compétences suivantes:

- Bon réseau dans le secteur suisse de la santé, en particulier en ce qui concerne les soins de base, la prévention et les compétences en santé.
- Connaissances et expérience du système de formation initiale et continue, ainsi que de la politique professionnelle.
- Bonne compréhension de la politique sanitaire en Suisse: cadre politique, processus politiques, réseautage avec les acteurs de la scène politique.
- Connaissances en économie d'entreprise, en particulier dans le domaine de la gestion du personnel et des finances au sein d'organisations à but non lucratif, ainsi que dans le domaine informatique.
- Capacité de direction stratégique d'entreprise et de gestion stratégique de projets.
- Compétences en matière de numérisation et de transformation numérique dans le secteur de la santé.
- Connaissances et expérience dans le domaine du droit et de l'économie de la santé.
- Compétences et expérience dans la gestion associative.
- Connaissances en relations publiques, communication et marketing.

#### **1.2 Genres / tranches d'âge / répartition régionale**

Le Comité central se veut pluriel et paritaire:

- Il veille, dans la mesure du possible, à la diversité des genres.
- Il regroupe des personnes de différentes tranches d'âge.
- La Suisse romande et le Tessin sont équitablement représentés.

### **2. Exigences de base à l'égard de tou·te·s les membres du Comité central**

Chaque membre du Comité central satisfait aux exigences suivantes:

- Connaissances et expérience du système de santé suisse.

- Identification aux valeurs de Physioswiss.
- Réputation irréprochable et intégrité personnelle.
- Capacité de réflexion stratégique.
- Capacité analytique et esprit de synthèse, jugement critique et agilité intellectuelle.
- Disposition à prendre des décisions dans des situations complexes et à en assumer la responsabilité.
- Capacité à travailler en équipe, à obtenir un consensus et à gérer les conflits.
- Discrétion.
- Indépendance et absence de conflit d'intérêts susceptible de porter atteinte à l'impartialité.
- Capacité à communiquer en français ou en allemand; une compréhension orale et écrite du français et de l'allemand est requise.
- Disponibilité.

### **3. Exigences à l'égard du président/de la présidente**

Parallèlement aux exigences de base imposées aux membres du Comité central, le/la président·e satisfait aux critères suivants:

- Excellente compréhension stratégique et esprit de synthèse.
- Excellente capacité à communiquer avec les principaux groupes d'intérêts.
- Bonne compréhension du cadre de la politique sanitaire en Suisse.
- Capacité à diriger un organe supérieur de direction compétent en équipe, notamment dans les situations de crise.
- Vaste expérience et parcours couronné de succès dans des fonctions dirigeantes au sein d'organisations comparables.
- Grande détermination et capacité à s'imposer.
- Volonté de collaborer de manière constructive avec la direction et les autres instances (Assemblée des délégué·e·s, Conférence des président·e·s, groupes de travail, etc.), les associations cantonales et régionales et, à l'avenir, les groupes spécialisés.

### **4. Disponibilité**

En temps normal, l'investissement temporel du président/de la présidente correspond environ à 20% d'un poste à plein temps, soit environ 400 heures par an: pour les réunions (au moins six réunions ordinaires d'une demi-journée par an, au moins une retraite d'un à deux jours, Assemblée des délégué·e·s, échanges avec la direction), la préparation des réunions, les entretiens, les tâches de représentation, etc. Pour les membres ordinaires, il faut compter environ 100 heures par an.

### **5. Indemnisation**

Conformément au régime d'indemnisation du Comité central de Physioswiss.